

COUPON A RENDRE IMPERATIVEMENT AU PLUS TARD LE MERCREDI 29 MAI 2019

Tout enfant fréquentant les TAP (Temps d'Activités Périscolaires) et la Garderie doit être obligatoirement inscrit. Permanence dans le hall de l'école le MERCREDI 29 MAI 2019 de 8h30 à 9h00

Mois de **JUIN / JUILLET 2019**
Exemplaire famille

JUIN

JUILLET

NOM	L	M	Me	J	V	L	M	Me	J	V	L	M	Me	J	V	L	M	Me	J	V					
Prénom	3	4	5	6	7	10	11	12	13	14	17	18	19	20	21	24	25	26	27	28	1	2	3	4	5
Classe																									
Cantine																									
TAP ou sieste																									
Garderie Matin																									
Garderie Soir																									
Accueil Post-scolaire 16h - 16h30																									

Exemplaire à **RETOURNER A LA MAIRIE** au plus tard le **MERCREDI 29 MAI 2019** accompagné du règlement qui pourra être effectué en deux fois et qui ne sera encaissé que **début juillet 2019** et début août 2019

JUIN

JUILLET

NOM	L	M	Me	J	V	L	M	Me	J	V	L	M	Me	J	V	L	M	Me	J	V					
Prénom	3	4	5	6	7	10	11	12	13	14	17	18	19	20	21	24	25	26	27	28	1	2	3	4	5
Classe																									
Cantine																									
TAP ou sieste																									
Garderie Matin																									
Garderie Soir																									
Accueil Post-scolaire 16h - 16h30																									

Mois de JUIN / JUILLET 2019

Nombre de repas x 3,31 euros =

Régularisation de repas :